

Ato ABTE-WOLD AKLILOU (Ethiopia) had no objection to the establishment of an *ad hoc* committee, which was necessary because the Assembly was in arrears on its programme. But he thought that it was impossible to distinguish between organizational and political matters. All the items which the General Assembly had decided to refer to the First Committee were both political and important. If some of those questions were referred to the *ad hoc* committee, it would be because the First Committee had insufficient time to finish its work.

He approved the provisions of the General Committee's report, but reserved the right of his delegation to reopen discussion on the list of questions to be referred to the *ad hoc* committee should the First Committee be unable to conclude consideration of the very important matters still remaining on its agenda.

The PRESIDENT put the report of the General Committee (A/715) to the vote.

The report of the General Committee was adopted by 35 votes to 7, with 8 abstentions.

The meeting rose at 12.05 p. m.

HUNDRED AND FIFTY-NINTH PLENARY MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Thursday,
18 November 1948, at 10.50 a. m.*

President : Mr. H. V. EVATT (Australia).

60. Scale of assessments for the apportionment of the expenses of the United Nations : report of the Fifth Committee (A/702)

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur, presented the report of the Fifth Committee and the two corresponding draft resolutions.

Resolutions A and B were adopted.

61. Tax equalization— Staff Assessment Plan : report of the Fifth Committee (A/703)

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur, presented the Fifth Committee's report and the four corresponding draft resolutions.

Resolution A was adopted by 35 votes to 1, with 2 abstentions.

M. ATO ABTE-WOLD AKLILOU (Ethiopie) n'est pas opposé à la création d'une Commission spéciale, qu'il juge nécessaire étant donné que l'Assemblée est en retard sur son programme, mais il estime qu'il est impossible de distinguer entre questions d'organisation et questions politiques; toutes les questions que l'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Première Commission ont un caractère politique et sont importantes. Si certaines de ces questions sont renvoyées à la Commission spéciale, c'est parce que la Première Commission ne dispose pas d'assez de temps pour terminer ses travaux.

Le représentant de l'Éthiopie approuve les dispositions contenues dans le rapport du Bureau. Mais il réserve le droit de sa délégation de revenir sur la liste des questions renvoyées à la Commission spéciale, au cas où la Première Commission n'arriverait pas à terminer l'examen des sujets très importants qui restent encore à son ordre du jour.

Le PRÉSIDENT met aux voix le rapport du Bureau (A/715).

Par 35 voix contre 7, avec 8 abstentions, le rapport du Bureau est adopté.

La séance est levée à 12 h. 5.

CENT-CINQUANTE-NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le jeudi 18 novembre 1948, à 10 h. 50.*

Président : M. H. V. EVATT (Australie).

60. Barème de répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport de la Cinquième Commission (A/702)

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, présente le rapport de la Cinquième Commission et les deux projets de résolution correspondants.

Les résolutions A et B sont adoptées.

61. Péréquation des impôts — Barème des contributions du personnel : rapport de la Cinquième Commission (A/703 et A/703/Corr. 1)

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, présente le rapport de la Cinquième Commission et les quatre projets de résolution correspondants.

Par 35 voix contre une, avec 2 abstentions, la résolution A est adoptée.

Resolution B was adopted by 39 votes to 1, with 2 abstentions.

Resolution C was adopted by 42 votes to none, with 2 abstentions.

Resolution D was adopted by 29 votes to 7, with 3 abstentions.

62. United Nations Telecommunications System : report of the Fifth Committee (A/705)

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur, presented the report of the Fifth Committee and the corresponding draft resolution.

The resolution was adopted by 44 votes to 1.

63. Transfer to the United Nations of the residual assets and activities of the United Nations Relief and Rehabilitation Administration : report of the Fifth Committee (A/706)

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur, presented the report of the Fifth Committee and the corresponding draft resolution.

The resolution was adopted.

64. Headquarters of the United Nations : report of the Fifth Committee (A/707)

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur, presented the report of the Fifth Committee and the corresponding draft resolution.

The resolution was adopted unanimously.

The PRESIDENT expressed the General Assembly's deep sense of gratitude to the President and Congress of the United States of America and to the authorities of the State and City of New York for their support, which had made possible the great step forward marked by the adoption of that resolution.

The Assembly was also under a debt of gratitude to the members of the Headquarters Advisory Committee and particularly to its Chairman, Mr. Warren R. Austin, who had worked unceasingly to establish in New York the permanent headquarters of the United Nations. The President expressed the Assembly's thanks to the Secretary-General for having laboured untiringly to obtain the agreements.

Finally, he thanked the Assembly for its unanimous adoption of a resolution of historic importance which marked a further step forward by the United Nations.

Par 39 voix contre une, avec 2 abstentions, la résolution B est adoptée.

Par 42 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la résolution C est adoptée.

Par 29 voix contre 7, avec 3 abstentions, la résolution D est adoptée.

62. Réseau de télécommunications des Nations Unies : rapport de la Cinquième Commission (A/705)

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, présente le rapport de la Cinquième Commission et le projet de résolution correspondant.

Par 44 voix contre une, la résolution est adoptée.

63. Transfert à l'Organisation des Nations Unies du reliquat des avoirs et des activités de l'UNRRA : rapport de la Cinquième Commission (A/706 et A/706/Corr. 1)

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, présente le rapport de la Cinquième Commission et le projet de résolution correspondant.

La résolution est adoptée.

64. Siège de l'Organisation des Nations Unies : rapport de la Cinquième Commission (A/707)

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, présente le rapport de la Cinquième Commission et le projet de résolution correspondant.

A l'unanimité, la résolution est adoptée.

Le PRÉSIDENT exprime la gratitude de l'Assemblée générale envers le Président et le Congrès des États-Unis d'Amérique et envers les autorités de l'État et de la ville de New-York pour leur appui, qui a permis d'accomplir le progrès que marque l'adoption de cette résolution.

L'Assemblée est, en outre, reconnaissante aux membres du Comité consultatif du siège et, en premier lieu, à M. Warren R. Austin, Président de ce Comité, qui ont déployé des efforts inlassables pour que soit créé à New-York le siège permanent de l'Organisation des Nations Unies. Le Président exprime au Secrétaire général les remerciements de l'Assemblée pour avoir œuvré sans relâche afin de conclure des accords.

Enfin, le Président remercie l'Assemblée pour avoir adopté à l'unanimité une résolution d'une importance historique, qui consacre un nouveau progrès réalisé par l'Organisation des Nations Unies.

65. Verbatim records of the Economic and Social Council and of the Trusteeship Council : report of the Fifth Committee (A/716)

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur, presented the report of the Fifth Committee and the corresponding draft resolution.

Mr. LEBEAU (Belgium) requested that the vote on the draft resolution should be taken by show of hands.

The resolution was adopted by 42 votes to 1, with 3 abstentions.

66. Advances from the Working Capital Fund with special reference to the financing of the United Nations Conference on Trade and Employment and its preparatory bodies : report of the Fifth Committee (A/717)

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur, presented the report of the Fifth Committee and the corresponding draft resolution.

Mr. ROSCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) recalled that, on the initiative of certain Members interested in the creation of a specialized agency for trade and employment questions, the Economic and Social Council, on 18 February 1946 had adopted a resolution¹ on the necessity of convening a conference to set up such an organization.

The United Nations had paid 213,000 dollars for the expenses of the first session of the Preparatory Committee and 194,000 dollars for the expenses incurred by that Committee in 1946 and 1947. Further, it had expended 150,000 dollars to cover the cost of the staff it had lent to serve the United Nations Conference on Trade and Employment held at Havana.

Thus the total expense so incurred by the United Nations was 557,000 dollars.

The Secretary-General, in addition, had agreed to grant the Preparatory Committee of the Trade and Employment Conference three advances totalling 779,000 dollars, believing, as was shown by his report on that question (A/678),

65. Comptes rendus sténographiques des séances du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle : rapport de la Cinquième Commission (A/716)

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, présente le rapport de la Cinquième Commission et le projet de résolution correspondant.

M. LEBEAU (Belgique) demande qu'il soit procédé au vote à main levée sur ce projet de résolution.

Par 42 voix contre une, avec 3 abstentions, la résolution est adoptée.

66. Avances prélevées sur le Fonds de roulement et, en particulier, avances qui ont été faites pour couvrir les dépenses de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi et de ses organes préparatoires : rapport de la Cinquième Commission (A/717 et A/717/Corr. 1)

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, présente le rapport de la Cinquième Commission et le projet de résolution correspondant.

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que le Conseil économique et social avait adopté, le 18 février 1946, sur l'initiative de certains membres intéressés à la création d'une institution spécialisée dans les questions du commerce et de l'emploi, une résolution¹ sur la nécessité de convoquer une conférence pour créer une telle organisation.

L'Organisation des Nations Unies a payé 213.000 dollars pour les frais de la première session de la Commission préparatoire et 194.000 dollars pour les dépenses encourues en 1946 et 1947 par cette Commission. En outre, elle a dépensé 150.000 dollars pour subvenir aux frais du personnel qu'elle a prêté pour desservir la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi tenue à La Havane.

Le total des dépenses ainsi encourues par l'Organisation des Nations Unies s'élève donc à 557.000 dollars.

Le Secrétaire général a consenti de plus à accorder à la Commission préparatoire de la Conférence sur le commerce et l'emploi trois avances, dont le total atteint 779.000 dollars, considérant, comme le montre le rapport qu'il

¹ See *Journal of the Economic and Social Council*, First Year, No. 12, resolution 13 (I), page 133.

¹ Voir le *Journal du Conseil économique et social*, première année, n° 12, résolution 13 (I), page 133.

that it was fully understood that those advances were to be repaid. But the Executive Committee of the Preparatory Committee had refused to repay the advances, maintaining that they should be borne on the United Nations budget because they had been used for the work of the first Trade and Employment Conference, which the United Nations had decided to convene.

By 17 votes to 15 the Fifth Committee, at its 152nd meeting, had adopted a United States proposal that the United Nations should bear these expenses. The sum involved would thus be added to the 557,000 dollars already expended by the United Nations for the Preparatory Committee of the Conference.

The USSR delegation disapproved of the decision taken by the Fifth Committee, for the following reasons :

1. General Assembly resolutions 68 (I) C, paragraph *c*, and 166 (II) C, paragraph 4, subparagraph *d*, stated that the advances which the Secretary-General was authorized to grant for the requirements of the specialized agencies would constitute repayable loans;

2. The above-mentioned advances had not been entered in the United Nations budget. Consequently the General Assembly had been unable either to examine or confirm them, precisely because they had not been considered to be expenses incurred by the United Nations;

3. It would be unfair for Members of the United Nations to bear the expenses of the International Trade Organization, because not all the Members of the United Nations were members of that agency. The USSR delegation therefore considered that that body should repay the loans granted by the United Nations within a reasonable time.

The USSR delegation would vote against paragraph 2 of the draft resolution and asked for a separate vote on that paragraph.

Mr. GROSS (United States of America) pointed out that the basic question was to know who should bear the expense in connexion with the work of the United Nations Trade and Employment Conference.

The United States delegation thought the Fifth Committee's draft resolution should be adopted without change. There were three principal considerations for that view :

a fait à ce sujet (A/678) qu'il était bien entendu que ces avances devaient être remboursées. Mais le Comité exécutif de la Commission préparatoire s'est refusé à rembourser ces avances en faisant valoir qu'elles devaient être portées au budget des Nations Unies, parce qu'elles avaient servi aux travaux de la première conférence sur le commerce et l'emploi que les Nations Unies avaient décidé de convoquer.

Par 17 voix contre 15, la Cinquième Commission a, au cours de sa 152^e séance, adopté une proposition des États-Unis prévoyant que l'Organisation des Nations Unies prendrait cette somme à sa charge. Cette somme vient ainsi s'ajouter aux 557.000 dollars déjà dépensés par les Nations Unies pour la Commission préparatoire de la Conférence.

La délégation de l'URSS n'approuve pas la décision prise par la Cinquième Commission pour les raisons qui suivent :

1. Les résolutions 68 (I) C, paragraphe *c* et 166 (II) C, paragraphe 4, alinéa *d*, de l'Assemblée générale précisent que les avances que le Secrétaire général est autorisé à accorder pour les besoins des institutions spécialisées constitueront des frais remboursables ;

2. Les dépenses susmentionnées n'ont pas été inscrites au budget des Nations Unies. L'Assemblée générale des Nations Unies n'a donc pu ni les examiner, ni les confirmer, précisément parce que ces avances n'étaient pas considérées comme des dépenses faites par les Nations Unies ;

3. Il serait injuste que les Membres des Nations Unies prennent à leur charge les dépenses afférentes à l'Organisation internationale du commerce, parce que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies ne font pas partie de cette institution. La délégation de l'URSS estime, par conséquent, que cette organisation devrait rembourser à l'Organisation des Nations Unies, dans un délai raisonnable, les avances consenties par celle-ci.

La délégation de l'URSS votera contre le deuxième paragraphe du projet de résolution et demande que ce paragraphe soit mis aux voix séparément.

M. GROSS (États-Unis d'Amérique) fait ressortir qu'il s'agit avant tout de savoir qui devra prendre en charge les frais relatifs aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi.

La délégation des États-Unis estime que le projet de résolution présenté par la Cinquième Commission devrait être adopté sans changements. Il y a trois raisons principales pour le faire :

1. The terms of the resolution followed precedents; the work preparatory to the establishment of the World Health Organization and the International Refugee Organization had been financed by the United Nations up to the point at which their constitutions had been drafted and opened for ratification;

2. The United Nations should finance, as part of its programme, the work required to set up new and essential specialized agencies; otherwise the rapid establishment of useful organizations would be seriously impeded and there would be risk of delay;

3. The financing of the preparatory work of the Trade and Employment Conference represented nothing more nor less than the implementation of a decision taken by the Economic and Social Council within its prerogatives under the Charter. It seemed illogical to consider those expenses as loans. It was impossible to grant loans to non-existent organizations.

In approving that resolution the General Assembly would not be creating a precedent inconsistent with principles to be applied in the future. The resolution would not be applied retroactively.

The PRESIDENT, acceding to the request of the representative of the USSR, put the draft resolution to the vote paragraph by paragraph.

Paragraph 1 was adopted.

Paragraph 2 was adopted by 28 votes to 8, with 7 abstentions.

Paragraphs 3 and 4 were adopted.

The resolution as a whole was adopted by 35 votes to 5, with 4 abstentions.

67. Appointment to fill a vacancy in the membership of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions : report of the Fifth Committee (A/724)

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur, presented the report of the Fifth Committee and the corresponding draft resolution. He added that he personally supported the Fifth Committee's recommendation with regard to the appointment of Mr. W. O. Hall, which had received the unanimous approval of that Committee.

The resolution was adopted unanimously.

1. Les termes de cette résolution sont conformes aux précédents; les travaux préparatoires à l'établissement de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation internationale pour les réfugiés ont été financés par l'Organisation des Nations Unies jusqu'au moment où leurs constitutions ont été rédigées et soumises à la ratification;

2. Il faut que l'Organisation des Nations Unies prenne à sa charge, comme faisant partie de son programme, le financement des travaux nécessaires pour constituer de nouvelles institutions spécialisées essentielles; autrement, la création rapide d'organisations utiles se heurterait à de grandes difficultés et risquerait d'être retardée;

3. Les dépenses relatives aux travaux préparatoires de la Conférence sur le commerce et l'emploi ne représentent rien d'autre que l'application d'une décision prise par le Conseil économique et social en vertu des prerogatives qui lui sont conférées par la Charte. Il paraît illogique de considérer ces dépenses comme consenties à titre de prêt. En effet, on ne peut accorder de prêt à des organisations qui n'existent pas.

En approuvant cette résolution, l'Assemblée générale ne créera pas un précédent qui soit en contradiction avec les principes qu'il faudra appliquer à l'avenir. Cette résolution n'aura pas d'effet rétroactif.

Le PRÉSIDENT, faisant droit à la demande du représentant de l'URSS, met aux voix séparément les quatre paragraphes du projet de résolution.

Le paragraphe 1 est adopté.

Par 28 voix contre 8, avec 7 abstentions, le paragraphe 2 est adopté.

Les paragraphes 3 et 4 sont adoptés.

Par 35 voix contre 5, avec 4 abstentions, l'ensemble de la résolution est adopté.

67. Nomination à un poste devenu vacant dans le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : rapport de la Cinquième Commission (A/724)

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, présente le rapport de la Cinquième Commission et le projet de résolution correspondant. Il ajoute qu'il appuie en son nom personnel la recommandation de la Cinquième Commission relative à la nomination de M. W. O. Hall, qui a reçu de la Cinquième Commission une approbation unanime.

A l'unanimité, la résolution est adoptée.

68. Constitution of the Special Committee on information transmitted under Article 73 e of the Charter : report of the Fourth Committee (A/719)

Mr. LANNUNG (Denmark), Rapporteur, presented the report of the Fourth Committee.

The PRESIDENT stated that the report did not call for any decision on the part of the Assembly and was simply communicated to it for information, and the Assembly would therefore duly take note of the report.

69. Consideration of the report of the Trusteeship Council : report of the Fourth Committee (A/720)

Mr. LANNUNG (Denmark), Rapporteur, presented the report of the Fourth Committee and stated that document A/720 contained four draft resolutions which the Fourth Committee recommended for adoption by the General Assembly. He emphasized the interest and importance of the report of the Trusteeship Council on its second and third sessions.¹ The interest of the Members of the United Nations in the work of the Trusteeship Council had been reflected in the observations and suggestions put forward in the Fourth Committee and had also found expression in the four draft resolutions submitted to the Assembly.

Resolution I was of a general character and had been unanimously adopted by the Fourth Committee at its 74th meeting. Its object was to recommend that the Trusteeship Council should note the observations and suggestions put forward during the discussion of its report at the present session of the Assembly.

Resolution II dealt with a question which had been much discussed both in the Fourth Committee and in the Trusteeship Council; namely, that of administrative unions. Such unions existed in two of the three Trust Territories whose administration had been investigated by the Trusteeship Council, and a similar union was envisaged for the third Territory. In each of those cases, the relevant trusteeship agreements authorized the Administering Authority to take measures to constitute the Territory into a customs, fiscal or administrative union with adjacent territories under its sovereignty, where

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly*, Supplement No. 4.

68. Constitution du Comité spécial pour l'examen des renseignements transmis en application de l'Article 73 e de la Charte : rapport de la Quatrième Commission (A/719)

M. LANNUNG (Danemark), Rapporteur, présente le rapport de la Quatrième Commission.

Le PRÉSIDENT déclare que ce rapport n'appelle aucune décision de la part de l'Assemblée et lui est simplement communiqué pour information. En conséquence, l'Assemblée prend acte de ce rapport.

69. Examen du rapport du Conseil de tutelle : rapport de la Quatrième Commission (A/720 et A/720/Corr. 1)

M. LANNUNG (Danemark), Rapporteur, présente le rapport de la Quatrième Commission et explique que le document A/720 contient quatre projets de résolution que la Quatrième Commission recommande pour adoption à l'Assemblée générale. Il souligne l'intérêt et l'importance du rapport du Conseil de tutelle sur ses deuxième et troisième sessions¹. L'intérêt que portent les Membres des Nations Unies aux travaux du Conseil de tutelle s'est manifesté dans les observations et les suggestions présentées au sein de la Quatrième Commission et s'exprime également par les quatre projets de résolutions soumis à l'Assemblée.

La résolution I est d'ordre général et a été adoptée à l'unanimité par la Quatrième Commission au cours de sa 74^e séance. Son objet est de recommander au Conseil de tutelle de prendre en considération les observations et suggestions présentées lors de la discussion de son rapport à la présente session de l'Assemblée.

La résolution II se rapporte à la question très discutée, tant au sein de la Quatrième Commission que du Conseil de tutelle, des unions administratives. Ces unions existent dans deux des trois territoires sous tutelle dont l'administration a été examinée par le Conseil de tutelle et une autre union semblable est envisagée dans le troisième territoire. Dans chacun de ces cas, les accords de tutelle pertinents autorisent l'Autorité chargée de l'administration à prendre des mesures pour faire entrer le territoire dans une union douanière, fiscale ou administrative avec les territoires adjacents placés

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale*, supplément N° 4.

such measures were not inconsistent with the basic objectives of the trusteeship system and with the terms of the trusteeship agreement.

The Fourth Committee had agreed unanimously that the Trusteeship Council should carry out a general investigation of all aspects of the question and should recommend such safeguards as it might deem necessary to preserve the distinct political status of the Trust Territories and to permit of effective supervision by the Council. Sub-paragraphs (a), (b), (d) and (e) of the tenth paragraph of resolution II had been adopted unanimously, while sub-paragraph (c), relating to the International Court of Justice, had received a large majority at the 73rd meeting of the Committee.

The ninth paragraph, dealing with the status and separate identity of Trust Territories, and the last paragraph, recommending the Administering Authority to consult the Trusteeship Council before constituting or extending an administrative union and to submit the unified administration of the Trust Territory and of adjacent territories to the supervision of the Council if necessary, had also been adopted by substantial majorities.

Resolution III recommended an intensification of the efforts to increase educational facilities in the Trust Territories; it also recommended that the Trusteeship Council should study, in consultation with the Administering Authorities and, if so desired, with the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, the financial and technical implications of an expansion of the facilities for higher education in Africa, including the possibility of establishing a university in 1952. That resolution was adopted without opposition at the 71st meeting.

Resolution IV recommended the Administering Authorities to take all measures to improve and promote the political, economic and social advancement of the indigenous populations and to accelerate their development towards self-government and independence. That resolution had been adopted by 26 votes to 10, with 10 abstentions at the 75th meeting.

Mr. Lannung stated that, although on certain points discussion had revealed differences of opinion on the methods to be followed, the Fourth Committee had as a whole been guided by a desire to promote the well-being and advancement of the population whose administration had been placed under the supervision of the United Nations. If that continued to be the objective of the United Nations and if a spirit of conciliation was shown, an era of progress would begin for millions of human beings.

sous sa souveraineté, pour autant que ces mesures ne sont pas incompatibles avec les fins essentielles du régime de tutelle et avec les termes de l'accord de tutelle.

La Quatrième Commission a conclu à l'unanimité que le Conseil de tutelle devrait procéder à une enquête générale sur tous les aspects de la question et recommander les garanties qu'il pourrait juger nécessaires pour préserver le statut politique distinct des territoires sous tutelle et permettre une surveillance effective par le Conseil. Les alinéas a, b, d et e du dixième paragraphe de la résolution II ont été adoptés à l'unanimité, et l'alinéa c, relatif à la Cour internationale de Justice, à une forte majorité, au cours de la 73^e séance de la Commission.

Ont été également adoptés à une majorité importante le neuvième paragraphe, relatif au statut et à l'identité distincte des territoires sous tutelle, et le dernier paragraphe, recommandant à l'Autorité chargée de l'administration de consulter le Conseil de tutelle avant de constituer ou d'étendre une union administrative et de soumettre à la surveillance du Conseil l'administration unifiée du territoire sous tutelle et des territoires adjacents, si nécessaire.

La résolution III recommande l'intensification des efforts en faveur de la diffusion de l'enseignement dans les territoires sous tutelle; elle recommande en outre l'étude par le Conseil de tutelle, en collaboration avec les autorités chargées d'administration et, s'il le désire, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, des incidences financières et techniques du développement des services d'enseignement supérieur en Afrique, y compris la possibilité d'ouvrir en 1952 une université. Cette résolution a été adoptée sans opposition au cours de la 71^e séance.

La résolution IV recommande aux Autorités chargées d'administration de prendre toutes mesures pour développer et favoriser le progrès politique, économique et social des populations indigènes et pour hâter leur évolution vers la capacité à s'administrer elles-mêmes et vers l'indépendance. Cette résolution a été adoptée par 26 voix contre 10, avec 10 abstentions au cours de la 75^e séance.

M. Lannung précise que, bien que sur certains points la discussion ait fait ressortir des divergences de vues sur les méthodes à suivre, la Quatrième Commission a été guidée dans son ensemble par la préoccupation de favoriser le bien-être et le développement des populations dont l'administration a été placée sous la surveillance des Nations Unies. Si telle demeure la préoccupation de l'Organisation des Nations Unies, et moyennant un esprit de conciliation, une ère de progrès s'ouvrira pour des millions d'êtres humains.

The PRESIDENT proposed that the Assembly should vote first on resolution I, which was of a general character, and then on the remaining resolutions dealing with specific subjects.

RESOLUTION I

Resolution I was adopted unanimously.

RESOLUTION II

Mr. SAYRE (United States of America) recalled that his delegation had on several occasions stressed the importance of the question of administrative unions in the Trusteeship Council. His delegation fully approved the recommendations in resolution II that the Trusteeship Council should proceed to a general investigation of the subject and should submit a report to the General Assembly at its next session. But the resolution drafted by the Fourth Committee did not merely recommend detailed study and investigation; it included opinions of a general nature and conclusions on the extremely complex and controversial question of administrative unions. In adopting the resolution in its present form, the General Assembly would reach premature conclusions, some of which would encroach upon the task of the organ charged with the investigation.

The delegation of the United States, although in sympathy with most of the conclusions, had already stated in the Fourth Committee¹ that it was premature, unnecessary and illogical to express them in a resolution recommending investigation of the question concerned. His delegation had requested at the 69th meeting the deletion of the paragraphs which set out those opinions and thought it would be advisable for the Assembly to delete them.

Mr. Sayre stated that his delegation was particularly anxious for the deletion, in the text of resolution II, of the fourth, ninth (sub-paragraphs *a* and *b*) and last (sub-paragraphs *a* and *b*) paragraphs.

The United States delegation requested that resolution II should be voted paragraph by paragraph, and stated it would vote against the paragraphs he had indicated. It considered that the resolution thus modified would gain in force and logic and that its adoption by the Assembly would constitute a distinct step forward. Furthermore, the resolution so modified would command the practically unanimous support of Members of the Assembly, including those administering Trust Territories. Although

Le PRÉSIDENT propose à l'Assemblée de voter d'abord sur la résolution I, qui est d'ordre général, et de mettre ensuite aux voix les autres résolutions relatives à des sujets précis.

RÉSOLUTION I

A l'unanimité, la résolution I est adoptée.

RÉSOLUTION II

M. SAYRE (États-Unis d'Amérique) rappelle que sa délégation a souligné à plusieurs reprises au sein du Conseil de tutelle l'importance de la question des unions administratives. Elle approuve entièrement les recommandations contenues dans la résolution II tendant à ce que le Conseil de tutelle procède à une enquête générale à ce sujet et fasse rapport à l'Assemblée générale au cours de sa prochaine session. Mais la résolution rédigée par la Quatrième Commission ne se contente pas de recommander une étude détaillée et une enquête; elle contient également des opinions d'ordre général et des conclusions sur la question éminemment complexe et sujette à controverse des unions administratives. En adoptant cette résolution sous sa forme actuelle, l'Assemblée générale formulerait des conclusions prématurées dont certaines empièteraient sur la tâche de l'organe chargé de l'enquête.

La délégation des États-Unis, quoique favorable à la plupart de ces conclusions, a déjà déclaré au sein de la Quatrième Commission qu'il était prématuré, inutile et, en fait, illogique de les exprimer dans une résolution qui recommande, par ailleurs, de procéder à une enquête sur cette question. Elle a demandé, au cours de la 69^e séance, la suppression des paragraphes qui contiennent l'expression de ces opinions et estime qu'il serait prudent pour l'Assemblée d'éliminer ces paragraphes.

M. Sayre précise que sa délégation désirerait voir supprimer les quatrième, neuvième (alinéas *a* et *b*) et dernier (alinéas *a* et *b*) paragraphes de la résolution II.

La délégation des États-Unis demande le vote par division sur la résolution et votera contre les paragraphes sus-indiqués. Elle estime que la résolution ainsi amendée gagnerait en force et en logique et que son adoption par l'Assemblée représenterait un progrès dans ce domaine. En outre, la résolution ainsi amendée pourrait recueillir l'appui quasi unanime des Membres de l'Assemblée, y compris ceux qui sont chargés de l'administration de territoires sous tutelle. Ces Membres, bien qu'ils appuient pleinement

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly*, Fourth Committee, 69th, 72nd and 73rd meetings.

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale*, quatrième Commission, 69, 72^e et 73^e séances.

those Members fully supported the idea of an investigation by the Trusteeship Council of the complex problem of administrative unions, they were not prepared to associate themselves at the present stage with a resolution containing the expression of opinions which they considered to be premature.

In the view of the United States delegation, the essential condition of a successful programme relating to the Trust Territories lay in close co-operation between the Administering Powers responsible for the execution of the programme and the other Powers. The representative of the United States therefore strongly urged the Assembly to adopt resolution II in the form proposed by his delegation.

The meeting rose at 12.55 p.m.

HUNDRED AND SIXTIETH PLENARY MEETING

Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Thursday, 18 November 1948, at 3.15 p.m.

President : Mr. H. V. EVATT (Australia).

70. Continuation of the consideration of the report of the Trusteeship Council : report of the Fourth Committee (A/720)

RESOLUTION II

Mr. JHA (India) stated that resolution II, which had been jointly sponsored in the Fourth Committee by the delegations of Cuba, India, Iraq, Philippines and Venezuela, had been subjected to the most careful scrutiny and analysis by the Committee and presented the considered views of a substantial majority of its members. The Indian delegation supported the draft resolution and commended it to the General Assembly for acceptance.

The resolution might be divided into six parts : the first part set out the preamble; the second part comprised an endorsement of the observations of the Trusteeship Council on the subject; the third part expressed the opinion that the present status and identity of the Trust Territories should be maintained until such time as the inhabitants were capable of determining for themselves the form of their government and the political associations, if any, into which they might wish to enter; the fourth part requested that a special investigation should be made into the whole question of administrative unions; the fifth part recommended that there should be prior consultation with the

l'idée d'une enquête entreprise par le Conseil de tutelle sur le problème complexe des unions administratives, ne sont pas disposés à s'associer, actuellement, à une résolution contenant l'expression d'opinions qu'ils jugent prématurées.

De l'avis de la délégation des États-Unis, la condition préalable du succès d'un programme relatif aux Territoires sous tutelle réside en une étroite coopération entre les Puissances chargées de l'administration qui ont la responsabilité de la mise en œuvre et les autres Puissances. Le représentant des États-Unis insiste donc vivement pour que l'Assemblée adopte la résolution II sous la forme proposée par sa délégation.

La séance est levée à 12 h. 55.

CENT-SOIXANTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le jeudi 18 novembre 1948, à 15 h. 15.

Président : M. H. V. EVATT (Australie).

70. Suite de l'examen du rapport du Conseil de tutelle : rapport de la Quatrième Commission (A/720 et A/720/Corr.1)

RÉSOLUTION II

M. JHA (Inde) indique que la résolution II, qui avait été présentée conjointement à la Quatrième Commission par les délégations de Cuba, de l'Inde, de l'Irak, des Philippines et du Venezuela, a été examinée et analysée avec la plus grande attention par la Commission et reflète l'opinion autorisée d'une forte majorité des membres de cette dernière. La délégation de l'Inde appuie le projet de résolution et recommande à l'Assemblée générale de l'accepter.

On peut diviser cette résolution en six parties : la première constitue le préambule; la deuxième approuve les observations du Conseil de tutelle en la matière; la troisième exprime l'opinion que le statut actuel et l'identité des Territoires sous tutelle doivent être conservés jusqu'au moment où les habitants de ces Territoires seront en mesure de décider eux-mêmes de la forme de leur gouvernement et des associations d'ordre politique où, éventuellement, elles voudront entrer; la quatrième demande qu'il soit procédé à une enquête particulière sur l'ensemble de la question des unions administratives; la cinquième recommande de consulter le Conseil de tutelle avant de créer ces unions; enfin, la sixième